



Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY  
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché  
du 23/02/2016.....  
au .....

Le Président du SM3A,  
Martial SADDIER

## COMITE SYNDICAL du 19 Février 2016

### Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil seize, le 19 février à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 février 2016, s'est réuni à l'auditorium de Saint-Pierre-en-Faucigny sous la présidence de Monsieur Martial SADDIER.

**Délégués titulaires présents (43) :** Bessy P, Bouchard P, Brantus M, Bufflier D, Burgniard R, Burnet JC, Cartier B, Chatel B, Cheneval JP, Chuard M, Ciclet JF, Cochard L, Dechamboux R, Desailoud M, Drevon P, Forel B, Forestier R, Frutiger J, Grandjacques C, Jacquet E, Lance P, Laurat Y, Layat D, Mauris-Demourieux B, Mermin JP, Meynet-cordonnier M, Milon J, Mivel JL, Moenne C, Noël S, Pellisson J, Périllat-Amédé A, Pouchot R, Rousset P, Saddier M, Sarreboubee C, Savoini S, Solliet A, Toletti D, Trappier L, Valli S, Vix P, Zobel JP

**Délégués suppléants avec voix délibérative (10) :** Allard E, Allard S, Burnet G, Collini G, Ducrettet P, Girard F, Jimenez D, Mourer I, Ronchini R, Roseren JP

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir (3) :** Chapuis B. donne pouvoir à Chatel B., Nicoud M. donne pouvoir à Cartier B., Missilier M. donne pouvoir à Périllat-Amédé A.

**Délégués titulaires excusés non représentés (28) :** Allard A, Anthoine D, Berthier Y, Bertoluzzi J, Boudet C, Bougault-Grosset C, Bouvet S, Briffaz JF, Catala G, Chaffard C, Cheneval L, Conus JL, Delemonteix G, Desvignes JM, Doucet M, Freymann D, Gaillard M, Grandcollot JJ, Herve L, Martel M, Moriaud O, Paget S, Paquet X, Périnet M, Pernat G, Tronchet L, Van Soen P, Vial JC ;

**Assistaient également à la réunion :** M. BRIFFOD maire de Nangy. SM3A : BRIVET Claire, CORBOZ Grégory, RENOUE Emmanuel, RIVOLLET Marion, MUGNIER Stéphanie, ZWITZER Patricia, DUREUX Nathalie, CARREIRA Amalia, SAINT-PIERRE Jérémie.

La séance est ouverte à 18h09.

Sylviane NOEL est désignée par le Comité Syndical en qualité de Secrétaire de séance.

#### Porté à connaissance des décisions du Président n°2015-D-156 à 2016-D-017

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Article 1 :** Prend connaissance des décisions du Président n°2015-D-156 à n°2016-D-017.

#### CARTE ADMINISTRATION GENERALE :

##### D2016-01-01. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2015

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Article 1 :** Approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 17 décembre 2015.

##### D2016-01-02. FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT - Mise à disposition d'un agent adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe du SM3A au profit du SIFOR

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Article 1 :** APPROUVE les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un agent Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe du SM3A au profit du SIFOR à compter du 1 avril 2016 et pour une durée de 3 ans, reconductible.  
Les modalités financières de cette mise à disposition prévoient le remboursement des frais inhérents à cette mise à disposition.
- **Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2016

**D2016-01-03. DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEME – ENVIRONNEMENT – Candidature du SM3A pour l'animation et le portage de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation)**

**Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Article 1 : APPROUVE** la candidature du SM3A en qualité de structure en charge de l'animation et du portage de la démarche tant pour la phase d'élaboration que celles de mise en œuvre et de suivi de la SLGRI de l'Arve jusqu'à l'identification de mesures (Programme d'actions).
- **Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter le Préfet de Département pour le portage de la SLGRI.

**D2016-01-04. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS - Désignation des représentants DU SM3A au comité de pilotage NATURA 2000 Massif du Bargy**

**Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Article 1 : DESIGNE** M. SARREBOUBBEE Christian comme titulaire et M. VALLI Stéphane comme suppléant pour représenter le SM3A au comité de pilotage NATURA 2000 Massif du Bargy.
- **Article 2 : AUTORISE** M. le président ou son représentant à notifier cette présente délibération à Monsieur le Préfet.

**D2016-01-05. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - Désignation de représentants à l'association France Dignes**

**Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Article 1 : DESIGNE** M. FOREL et M. DREVON en qualité de représentants du SM3A au sein de l'association France Dignes.
- **Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à notifier cette délibération à l'association.

**CARTE ARVE :****D2016-01-06. FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - Sécurisation du torrent de la Griaz sur la commune des Houches (Actions 6B-01 et 7A-03 du PAPI) : Plan de financement et demandes de subventions**

**Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Article 1 : ACCEPTE** le plan de financement proposé suivant :

Type d'opérations PAPI		ETAT		ATMB		CD74		Agence Eau	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Action 6B-01	770 000	50	385 000	25	192 500	10	77 000	15	115 500
Action 7A-03	1 200 000	40	480 000	25	300 000	10	120 000	25	300 000

- **Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions pour cette opération auprès des financeurs, de l'ATMB, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental selon le plan de financement présenté.
- **Article 3 : INSCRIT** ces éléments lors de la prochaine étape budgétaire.
- **Article 4 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

**D2016-01-07. FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - Demande de subvention pour les travaux relevant du dispositif de subvention d'équipement aux collectivités pour les réparations des dégâts causés par les calamités publiques auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de Haute-Savoie**

**Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Article 1 : APPROUVE** le plan de financement des travaux éligibles au fond de calamités publiques suivant :

Type d'intervention	Coûts des travaux de remise en état (€ HT)	ETAT			Conseil Départemental			AERMC			Auto-financement	
		Montant éligible	Montant Aide	%	Montant éligible	Montant Aide	%	Montant éligible	Montant Aide	%	Montant restant	%
Accès aux bords de berge	35 400 €											
Embâcles ou bois à couper	327 163 €											
Ouvrages (digue, protection de berge, seuil, épis)	2 238 260 €											
Restitution gabarit du cours d'eau	214 420 €											
érosion de berge et dégâts occasionnés par la remobilisation latérale du cours d'eau	729 021 €											
<b>TOTAL</b>	<b>3 544 264 €</b>	<b>3 364 189 €</b>	<b>2 349 377 €</b>	<b>70%</b>	<b>3 302 189 €</b>	<b>165 109 €</b>	<b>5%</b>	<b>1 210 250 €</b>	<b>363 075 €</b>	<b>30%</b>	<b>666 703 €</b>	<b>19%</b>

- **Article 2 : SOLLICITE** les financeurs, à savoir l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet, le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau pour une aide au titre des aides exceptionnels à la suite des intempéries du 1 au 4 mai 2015 ;
- **Article 4 : INSCRIT** ces éléments au Budget du SM3A ;
- **Article 3 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment les conventions financières.

#### CARTE BORNE :

#### D2016-01-08. COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - Avenant n°1 au marché 2015-PI-01 « Etude diagnostique de la décharge de l'Ovéran », sur la commune d'Entremont

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Article 1 : ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché 2015-PI-01 porté de 12 240,00 € HT à 18 630,00 € HT et représentant une augmentation de 50.2 %. Le délai de prestation reste inchangé.
- **Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau, selon le plan de financement présenté ci-dessous :

Marché 2015-PI-01		Agence Eau		SM3A	
		%	Montant	%	Montant
Complément analyses	6390 €	80	5112 €	20	1320 €

- **Article 3 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

#### CARTE CCPMB :

#### D2016-01-09. COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - Avenant n°2 au marché « plan de gestion du Glapet », sur la commune de Megève, action B1-402, Contrat de rivière Arly

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Article 1 : ACCEPTE** l'avenant n°2 au marché 2015-PI-09.
- **Article 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cet avenant

#### D2016-01-010. FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Plan de financement « plan de gestion du Glapet », sur la commune de Megève, action B1-402, Contrat de rivière Arly

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Article 1 : APPROUVE** le plan de financement suivant pour le plan de gestion du Glapet (Megève) :

Action B1-402 Contrat Rivière Arly		Région		Agence Eau		CD74		SM3A	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Complément Plan de Gestion Glapet	13 200 €	20	2640 €	50	6600 €	10	1320 €	20	2640 €

- **Article 2 : AUTORISE** le Président à transmettre ce plan de financement auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et du Conseil Régional en vue de solliciter les subventions afférentes ;
- **Article 3 : INSCRIT** ces éléments à la prochaine étape budgétaire.

**CARTE GIFFRE :**

**D2016-01-011. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS - Avenant n°2 au marché 2012-PI-15 de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique et de confortement des digues du Giffre à Marignier.**

**Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Article 1 : ACCEPTE** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre 2012-PI-15 portant à 106'138.18€ HT le forfait provisoire de rémunération (le taux de rémunération des éléments de maîtrise d'œuvre étant revus à la baisse de 5,71% à 3.13%), soit une hausse de 32,9% ;
- **Article 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cet avenant

**CARTE ADMINISTRATION GENERALE :**

**D2016-01-012. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGET - Débat D'orientation Budgétaire 2016**

**Le comité Syndical,**

- **prend acte du débat d'orientation budgétaire, chacun ayant pu s'exprimer librement.**

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé,  
**Monsieur le Président** clos cette séance à 20h.

Le Président,  
Martial SADDIER

Par délégué du Président,  
**Le Vice-Président,**

**BRUNO FOREL,**



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.